

| Informations de base                                |                    |
|---|--------------------|
| 2019/2111(INI)                                      | Procédure terminée |
| INI - Procédure d'initiative                        |                    |
| Employment and social policies of the euro area     |                    |
| <b>Subject</b>                                      |                    |
| 4.10 Politique sociale, charte et protocole social  |                    |
| 4.15 Politique de l'emploi, lutte contre le chômage |                    |
| 5.20.02 Monnaie unique, euro, zone euro             |                    |

| Acteurs principaux    |  |  |                    |
|-----------------------|--|--|--------------------|
| Parlement européen    | Commission au fond                     | Rapporteur(e)  | Date de nomination |
|                       | EMPL Emploi et affaires sociales       | TOOM Jana (Renew)  | 24/07/2019         |
|                       |  | Rapporteur(e) fictif/fictive<br>WALSH Maria (EPP)<br>JONGERIUS Agnes (S&D)<br>PETER-HANSEN Kira Marie (Greens/EFA)<br>ZALEWSKA Anna (ECR)<br>REIL Guido (ID)<br>PEREIRA Sandra (GUE/NGL) |                    |
| Commission européenne | DG de la Commission                    | Commissaire  |                    |
|                       | Emploi, affaires sociales et inclusion | THYSSEN Marianne   |                    |

| Événements clés |  |   |        |
|-----------------|--|---|--------|
| Date            | Événement  | Référence   | Résumé |
| 19/09/2019      | Annonce en plénière de la saisine de la commission |   |        |
| 02/10/2019      | Vote en commission                                 |   |        |
| 07/10/2019      | Dépôt du rapport de la commission                  | A9-0016/2019  | Résumé |
| 10/10/2019      | Décision du Parlement                              | T9-0033/2019  | Résumé |
| 10/10/2019      | Résultat du vote au parlement                      |  |        |
| 10/10/2019      | Débat en plénière                                  |  |        |

10/10/2019

Fin de la procédure au Parlement

**Informations techniques**

|                                  |                              |
|----------------------------------|------------------------------|
| <b>Référence de la procédure</b> | 2019/2111(INI)               |
| <b>Type de procédure</b>         | INI - Procédure d'initiative |
| <b>Sous-type de procédure</b>    | Rapport annuel               |
| <b>Base juridique</b>            | Règlement du Parlement EP 55 |
| <b>État de la procédure</b>      | Procédure terminée           |
| <b>Dossier de la commission</b>  | EMPL/9/00754                 |

**Portail de documentation****Parlement Européen**

| Type de document                                | Commission | Référence    | Date       | Résumé |
|---|------------|--------------|------------|--------|
| Projet de rapport de la commission              |            | PE639.822    | 25/07/2019 |        |
| Amendements déposés en commission               |            | PE639.999    | 16/09/2019 |        |
| Rapport déposé de la commission, lecture unique |            | A9-0016/2019 | 07/10/2019 | Résumé |
| Texte adopté du Parlement, lecture unique       |            | T9-0033/2019 | 10/10/2019 | Résumé |

**Commission Européenne**

| Type de document  | Référence   | Date       | Résumé |
|---|-------------|------------|--------|
| Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière | SP(2019)669 | 03/02/2020 |        |

## Employment and social policies of the euro area

2019/2111(INI) - 07/10/2019 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de l'emploi et des affaires sociales a adopté un rapport d'initiative de Yana TOOM (Renew Europe, EE) sur l'emploi et les politiques sociales dans la zone euro.

Dans ce rapport, les députés rappellent que les conditions du marché du travail dans l'UE continuent de s'améliorer, principalement grâce à une longue période caractérisée par un environnement économique international positif. Le taux d'emploi a continué d'augmenter pour atteindre 73,5 % au dernier trimestre de 2018, avec 240,7 millions de personnes au travail, un nouveau record. Le taux d'emploi dans la zone euro est passé de 66,5% en 2017 à 67,4% en 2018.

Toutefois, de grandes disparités en matière de taux d'emploi persistent entre les États membres, les régions et les groupes de population. En outre, le rythme de croissance du taux d'emploi s'est ralenti.

Les députés ont souligné que l'emploi de qualité était un facteur important dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il est nécessaire d'atteindre tous les membres de la société qui sont les plus éloignés du marché du travail et les plus exposés au risque de pauvreté et d'exclusion sociale.

Plus d'un Européen sur cinq est menacé de pauvreté et d'exclusion sociale. Bien que des progrès aient été accomplis dans la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté de la stratégie Europe 2020 avec une réduction de 5,6 millions depuis 2008, l'objectif de réduire la pauvreté d'au moins 20 millions d'ici 2020 est encore loin d'être atteint, avec 113 millions de personnes toujours en danger.

**Dialogue social et réduction des inégalités**

Les députés estiment qu'un dialogue social efficace est un élément clé de l'économie sociale de marché européenne qui renforce la cohésion sociale et réduit les conflits dans la société, dans l'intérêt commun des travailleurs, des employeurs et des gouvernements. Le dialogue social et la négociation collective sont essentiels pour concevoir et mettre en œuvre des politiques susceptibles d'améliorer les conditions de travail et d'emploi.

Le rapport a également noté que, si les conditions économiques dans l'UE sont actuellement favorables et si l'emploi dans son ensemble ne cesse de croître, il reste essentiel de s'attaquer rapidement au chômage des jeunes et aux problèmes auxquels sont confrontés les jeunes qui n'ont pas d'emploi, d'éducation ou de formation (NEET). De plus, il est toujours urgent d'améliorer la situation en matière de chômage de longue durée, de segmentation et d'inégalités du marché du travail, d'inclusion des groupes vulnérables, de pauvreté au travail et de productivité, notamment dans un contexte de ralentissement économique global ou de récession potentielle.

Les députés ont regretté que la croissance des salaires réels au niveau de l'Union reste inférieure à celle à laquelle on pouvait s'attendre compte tenu de l'évolution positive du marché du travail et des performances économiques. Ils ont invité la Commission à présenter un régime européen de réassurance des prestations de chômage pour protéger les citoyens et réduire la pression sur les finances publiques lors de chocs extérieurs. Ils ont aussi demandé la mise en place d'un nouvel instrument financier pour lutter contre le chômage de longue durée, qui apporte un soutien financier aux mesures et aux projets dans les régions où le chômage de longue durée est supérieur à la moyenne.

#### ***Recommandations spécifiques par pays***

Les recommandations par pays de la Commission pour 2019 ont été prises en considération et l'accent mis davantage sur l'investissement a été salué. Toutefois, près d'un tiers des recommandations publiées jusqu'en 2018 n'ont pas été mis en œuvre. La Commission est invitée à exercer la pression nécessaire sur les États membres, quelle que soit leur appartenance à la zone euro, pour qu'ils mettent en œuvre les recommandations. Selon les députés la mise en œuvre de réformes tournées vers l'avenir est cruciale pour renforcer le potentiel de croissance de l'économie de l'UE, favoriser l'inclusion sociale et améliorer les droits sociaux et le bien-être de tous les résidents de l'Union.

#### ***Pauvreté***

En 2017, 9,4 % de l'ensemble des personnes occupées dans l'UE étaient exposées au risque de pauvreté et que la pauvreté au travail est en augmentation dans de nombreux États membres. Les États membres sont priés de prendre des mesures décisives pour garantir aux travailleurs la possibilité de vivre décemment et d'offrir à leur famille une existence décente grâce à leur salaire. Les députés ont invité la Commission à proposer un instrument juridique pour garantir que chaque travailleur de l'Union dispose d'un salaire minimum équitable pouvant être fixé selon les traditions nationales, par des conventions collectives ou des dispositions légales.

La Commission et les États membres sont invités à mieux utiliser le semestre européen pour appuyer les progrès concernant le caractère abordable des logements et la situation des sans-abris. La Commission devrait proposer un cadre européen pour le logement social et abordable afin de coordonner efficacement les politiques des États membres.

#### ***Éducation et numérisation***

Le rapport a insisté sur la nécessité d'une transformation des systèmes d'éducation et de formation pour tirer pleinement parti des possibilités offertes par la numérisation et l'écologisation de l'économie. Les pénuries et les inadéquations de compétences peuvent constituer des obstacles majeurs à l'investissement. Par conséquent, l'accessibilité de l'éducation et de la formation, y compris la formation professionnelle, devrait être améliorée. Les États membres sont invités à intensifier et à encourager les investissements dans l'amélioration et la requalification des compétences ainsi que dans la formation globale aux compétences numériques, professionnelles et entrepreneuriales.

#### ***Cadre réglementaire et financement***

Les députés ont souligné l'importance d'un suivi étroit et, le cas échéant, d'une révision des fonds de l'Union afin d'assurer un financement efficace conforme aux objectifs de l'UE. Ils ont invité la Commission et les États membres à s'attaquer à toute utilisation abusive, fraude et corruption concernant les fonds de l'Union.

Enfin, les députés estiment que, pour maintenir et accroître la compétitivité mondiale, le cadre réglementaire du marché du travail dans les États membres doit être clair, simple et flexible, tout en maintenant des normes du travail élevées.

## **Employment and social policies of the euro area**

2019/2111(INI) - 10/10/2019 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 422 voix pour, 131 contre et 101 abstentions, une résolution sur l'emploi et les politiques sociales dans la zone euro.

Alors qu'en 2019, le taux de chômage est tombé à 6,3 % dans l'Union européenne et à 7,5 % dans la zone euro, le chômage des jeunes (14,2 %) reste à un niveau inacceptable et de grandes disparités des taux d'emploi persistent entre les États membres, les régions et les groupes de population. Plus d'un Européen sur cinq est menacé de pauvreté et d'exclusion sociale. Bien que des progrès aient été accomplis dans la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté de la stratégie Europe 2020 avec une réduction de 5,6 millions depuis 2008, l'objectif de réduire la pauvreté d'au moins 20 millions d'ici 2020 est encore loin d'être atteint, avec 113 millions de personnes toujours menacées de pauvreté.

## ***S'attaquer au chômage et réduire les inégalités***

Le Parlement a souligné qu'il était crucial de s'attaquer rapidement au chômage des jeunes et aux problèmes auxquels sont confrontés les jeunes qui n'ont pas d'emploi, d'éducation ou de formation (NEET). De plus, il est nécessaire d'améliorer la situation en matière de chômage de longue durée, de segmentation et d'inégalités du marché du travail, d'inclusion des groupes vulnérables, de pauvreté au travail et de productivité, notamment dans un contexte de ralentissement économique global ou de récession potentielle. Les députés ont appelé les États membres et la Commission à veiller à ce que des politiques de l'emploi spécifiques soient mises en œuvre afin de remédier aux contraintes et aux difficultés rencontrées par les régions désavantagées sur le plan démographique, telles que les régions dépeuplées ou celles à faible densité de population, en prêtant une attention toute particulière au secteur agricole.

Le Parlement a regretté que la croissance des salaires réels au niveau de l'Union reste inférieure à celle à laquelle on pouvait s'attendre compte tenu de l'évolution positive du marché du travail et des performances économiques. Il a invité la Commission à présenter un régime européen de réassurance des prestations de chômage pour protéger les citoyens et réduire la pression sur les finances publiques lors de chocs extérieurs.

La Commission est également invitée à présenter une directive sur la transparence salariale afin d'aider à éliminer les écarts de salaires entre hommes et femmes (actuellement 16%).

## ***Salaire minimum européen et lutte contre la pauvreté***

En 2017, 9,4 % de l'ensemble des personnes occupées dans l'UE étaient exposées au risque de pauvreté et que la pauvreté au travail est en augmentation dans de nombreux États membres. Les États membres ont été priés de prendre des mesures décisives pour garantir aux travailleurs la possibilité de vivre décemment et d'offrir à leur famille une existence décente grâce à leur salaire. Le Parlement a invité la Commission à proposer un instrument juridique pour garantir que chaque travailleur de l'Union dispose d'un salaire minimum équitable pouvant être fixé selon les traditions nationales, par des conventions collectives ou des dispositions légales. Vu la nécessité d'éradiquer la pauvreté des enfants, la Commission est invitée à soumettre des textes législatifs en vue de la mise en œuvre d'une garantie européenne pour l'enfance.

La Commission et les États membres sont appelés à mieux utiliser le semestre européen pour appuyer les progrès concernant le caractère abordable des logements et la situation des sans-abris. La Commission devrait proposer un cadre européen pour le logement social et abordable afin de coordonner efficacement les politiques des États membres. Les États membres devraient aussi poursuivre leurs efforts en vue de garantir l'accessibilité, la disponibilité, le caractère abordable, la qualité et la rentabilité de leurs systèmes de soins de santé.

## ***Travailleurs des plateformes numériques***

Le travail réalisé dans l'Union européenne par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne a augmenté de plus de 25 % ces deux dernières années et concerne maintenant jusqu'à 5 millions d'Européens. Or, les travailleurs de plateformes ne bénéficient souvent pas de systèmes de protection sociale. Le Parlement a appelé à une action coordonnée de l'Union européenne en vue de veiller à la protection sociale des travailleurs de plateforme et de garantir l'ensemble de leurs droits sociaux et du travail, indépendamment de leur statut professionnel, et à étendre la couverture des conventions collectives à ces travailleurs.

La résolution a insisté sur la nécessité d'une transformation des systèmes d'éducation et de formation pour tirer pleinement parti des possibilités offertes par la numérisation et l'éologisation de l'économie. Les pénuries et les inadéquations de compétences peuvent constituer des obstacles majeurs à l'investissement. Par conséquent, l'accessibilité de l'éducation et de la formation, y compris la formation professionnelle, devrait être améliorée. Les États membres sont invités à intensifier et à encourager les investissements dans l'amélioration et la requalification des compétences ainsi que dans la formation globale aux compétences numériques, professionnelles et entrepreneuriales.

### ***Objectifs sociaux et économiques sur un pied d'égalité***

Le Parlement a souligné que les objectifs sociaux et économiques de l'Union devraient jouir d'un degré équivalent de priorité et bénéficier de ressources financières garanties dans le cadre du prochain budget, et que le processus du Semestre européen devrait être enrichi de façon à inclure une dimension sociale tout au long de sa durée, en faisant participer les organes compétents de l'Union et des États membres chargés des politiques sociales. Les députés ont demandé instamment à la Commission de renforcer les recommandations par pays à l'intention des membres de la zone euro.